**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022 A 19H00**

**Présents** :Mr Demarest H - Mr Legrain H. - Mr Tenot F. - Mme Patin R. - Mme Liénard I. – Mr Sendron J-M.-

Mr Facheaux P.- Mr Bibaut F. Mme Blondeaux A.

**Absente ayant donné pouvoir** : Mme Goudeaux V.

**Absent excusé :**

**Absent** : Mr Eeckhout V.

**Secrétaire**: Mme Patin R.

**APPROBATION SUBVENTION API REHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL 6 RUE DE LA MAIRIE**

Monsieur Le Maire expose à l’assemblée que dans le cadre de la demande de subvention auprès de l’API, une subvention pour la somme de 10 667.37€ a été octroyée : Réhabilitation du logement communal situé au 6, rue de la Mairie

**APPROBATION SUBVENTION API REMISE EN ETAT DE L’HORLOGE DE LA MAIRIE**

Monsieur Le Maire expose à l’assemblée que dans le cadre de la demande de subvention auprès de l’API, une subvention pour la somme de 1 994.75€ a été octroyée : Remise en état de l’horloge de la Mairie

**APPROBATION SUBVENTION HAUTS DE FRANCE REHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL 6 RUE DE**

**LA MAIRIE**

Monsieur Le Maire expose à l’assemblée que dans le cadre de la demande de subvention auprès des HAUTS DE France, une subvention pour la somme de 12 800.84 € été octroyée : Réhabilitation du logement communal situé au 6 rue de la Mairie

**PARTICIPATION de la Commune aux FRAIS DE PISCINE ET DE FOURNITURES SCOLAIRES année 2021/2022 Ecoles Flavy-le-Martel**

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, le décompte des frais de fournitures scolaires de la Commune d’ANNOIS pour la fréquentation de l’école de FLAVY LE MARTEL : 16 élèves

Pour l’année scolaire 2021/2022, trois élèves des écoles du Centre et Joseph PARADIS ont fréquenté l’espace aquatique de Gauchy soit 36 entrées.

* FOURNITURES SCOLAIRES : 44.55€ x 16 = 712,80 €
* TRANSPORT ET ENTREES PISCINEX36 = 110,88

 Total = 823.68 €

**EXTINCTION PARTIELLE DE L’ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D’ANNOIS A PARTIR DU 10 OCTOBRE 2022 maximum**

Monsieur Le Maire rappelle la volonté de la municipalité d’initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d’énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une modification de l’extinction nocturne de l’éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d’électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l’environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

 En période de fêtes ou d’événements particuliers, l’éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil Municipal après en avoir décide que l’éclairage public sera interrompu la nuit à partir de 22 heures 30 jusque 6 heures 30.

**DESIGNATION D’UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

**Monsieur FACHEAUX Patrick** est désigné correspondant incendie et secours pour la commune d’ANNOIS

Ses missions sont les suivantes :

* Participer à l’élaboration et la modification des arrêtés.
* Informer et sensibiliser des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde et de prévention.